

## Commune de Saint-Georges d'Oléron - « La Cabane Vignier » :

Madame, Monsieur,

Le Département de la Charente-Maritime est propriétaire d'une parcelle de prairie sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

<b>Propriétaire :</b>	<b>Département de la Charente-Maritime</b>
<b>Nature du terrain :</b>	<b>Prairie naturelle sur un ancien terrain de maraîchage</b>
<b>Usage exigé :</b>	<b>Secteur 1 : Pâturage ou fauche Secteur 2 : Pâturage uniquement (pâturage obligatoire)</b>
<b>Surface totale :</b>	2,4000 ha au total : <b>Secteur 1: 0,8000 ha en prairie Secteur 2 : extension de 1,6 ha de prairie dégradée</b>
<b>Type de mise à disposition :</b>	<b>Secteur 1 : attribution durable, pour une durée de 6 ans, renouvelable. Secteur 2 : attribution d'une durée de 6 ans sans assurance de reconduction. Les parcelles seront mises à disposition par Arrêté d'Occupation Temporaire.</b>
<b>Redevance :</b>	<b>Secteur 1 : La redevance sera basée sur la moyenne Départementale Le secteur 2 sera mis à disposition à titre gratuit.</b>

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- **Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.**
  - **Absence de fertilisation.**
  - **Absence de traitements phytosanitaires.**
  - **Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage)**
  - **Pas de construction d'édifice.**
  - **Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Département).**
  - **Pas de modification des éléments paysagers (fossés, talus, haie,...).**
  - **Pas de travaux sans autorisation préalable du Département.**
  - **Pour la mise en pâturage du site, des travaux de pose de clôtures seront nécessaires, leur prise en charge par le Département sera étudiée avec l'exploitant attributaire.**
  - **Le Département prévoit des opérations d'export de déchets au fur et à mesure de la réouverture du site (déchets plastiques lié au passif du site par l'activité maraîchère).**
- Contraintes particulières:
- **Le site est un ancien terrain de maraîchage, d'anciens tuyaux d'irrigation sont susceptibles d'être encore présents dans le sol.**
  - **En période de pâturage, l'exploitant devra prendre en charge l'amenée de l'abreuvement sur site.**
  - **Secteur 1 : La gestion des refus est autorisée par intervention mécanique sur le secteur 1.**
  - **Secteur: 2 : Aucune intervention mécanique ne sera autorisée sur le secteur 2.**
  - **IMPORTANT: l'attribution de cet îlot est conditionnée à l'exercice du pâturage sur l'ensemble des secteurs (1 et 2).**

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès :

**Se référer aux cartes en Annexes.**

*L'accès de l'îlot est possible depuis un chemin blanc, l'accès est facilité.*

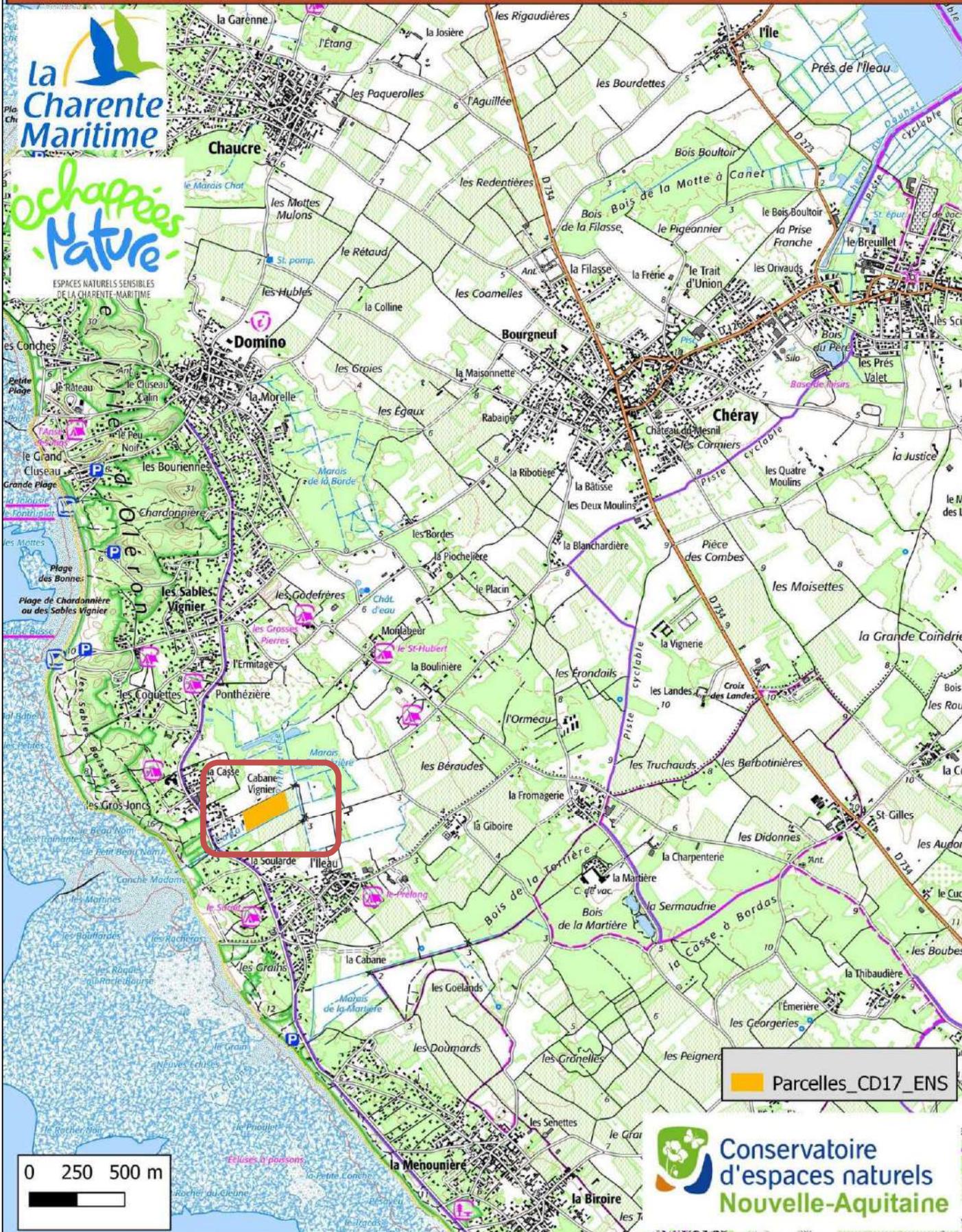
## **Références des parcelles à attribuer :**

Durée d'attribution	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface en ha
<b>Durable</b>	SAINT-GEORGES D'OLERON	LA CABANE VIGNIER	XB	n°30 (pour partie seulement) SECTEUR 1	0,8000 ha
<b>6 ans au minimum</b> (sans assurance de reconduction)	SAINT-GEORGES D'OLERON	LA CABANE VIGNIER	XB	n°30 (pour partie seulement) SECTEUR 2	1,6000 ha
<b>Total:</b>					<b>2,4000 ha</b>

Total des Surfaces : **2,4000 ha dont 0,8000 ha en prairie et 1,6000 ha de parcelle en friche**

# Carte de localisation :

## Marais de Ponthezière et carrière des Godefrères Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



# Carte des parcelles : SECTEUR 1

Marais de Ponthezière et carrière des Godefrères  
Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



Attribution durable

Secteur 1 : 0,8 ha



Secteur 1  
XB 30 pour partie

Parcelles\_CD17\_ENS

0 25 50 m



## Carte des parcelles : SECTEUR 2

Marais de Ponthezière et carrière des Godefrères  
Commune de Saint-Georges d'Oléron - "La Cabane Vignier"



Attribution d'une durée de 6 ans sans assurance de  
reconduction:

Secteur 2 : 1,6 ha

Pâturage obligatoire

Secteur 2

0 50 100 m



Sources: CEN NA, Antenne Charente-Maritime (FS-2023), BD ORTHO (IGN, 2011), SCAN 25 (IGN, 2006).

## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17 h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature:</b>	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 